



# MON CLUB ET MOI

## Le label pour les clubs qui fidélisent leurs licenciés

Mettre au centre la relation entre le club et le licencié.

### Cahier des charges :

- Fournir le projet associatif
- Un créneau animé pour public débutant : encadrant minimum AB1 (ou en formation)  
\*\*\*
- Dossier de labellisation : référent suivi du public (présence créneau, renseignements, statistiques...)
- Mise en place de 3 animations sortant de l'ordinaire sur ou hors créneau (tournoi interne, soirée déguisée, sortie raquettes...)  
Fournir un petit bilan (CR, fréquentation, photos...) des 3 animations
- Taux de renouvellement minimum sur les néo pratiquants et taux de renouvellement global.  
**45% pour les primo-licenciés et 60% global** (pour rappel, la moyenne régionale du taux global de renouvellement est de 56%)
- Les clubs ayant candidaté en juin 2022 et qui n'ont pas obtenu le label en raison des chiffres de renouvellement insuffisant pourront renouveler leur candidature. Le label leur sera attribué si les 3 conditions suivantes sont réunies :
  - \* Leur 2 taux sont en progression
  - \* Le taux de renouvellement pour les primo-licenciés doit compris entre 40 et 45% à minima.
  - \* Le taux de renouvellement global doit être compris entre 55 et 60% à minima.

Ces taux de renouvellement seront calculés à l'issue de la saison 2022-23 (début novembre 2023) pour une attribution ou non du label portant sur la saison 2022-2023.

\*\*\* On entend par un créneau animé, la présence d'un animateur sur ce créneau pour les débutants qui aura pour rôle d'accueillir, d'orienter, de conseiller les joueurs. Il pourra proposer des formes de rencontres mais on ne parle pas de séance encadrée à proprement parler.

FICHE DE CANDIDATURE ICI

**DATE DE DEPOT DES DOSSIERS : 15 juillet 2023**

**Fournir le logo du club en haute définition pour l'élaboration d'un drapeau.**

**Le taux de renouvellement des licenciés (nouveaux et anciens) pour la saison 2022-23 vous sera communiqué début novembre 2023.**

**Vous aurez ainsi l'analyse du comportement entre autres des nouveaux licenciés (première prise de licence en septembre 2022) à travers leur renouvellement de licence ou non en septembre 2023. Nous laissons les 2 premiers mois de la saison s'écouler pour s'assurer de l'enregistrement de toutes les licences. En novembre 2023, nous comparerons les 2 taux pour évaluer si le plan d'actions prévu par le label sur la saison 2022-23 a porté ses fruits.**